



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 15 au 19 janvier 2018

ASSISES DES OUTRE-MER – LA DEUXIEME PHASE DÉBUTERA LE 15 FÉVRIER

: le Ministère des Outre-mer a annoncé le report du lancement de la deuxième phase des Assises des Outre-mer au 15 février, estimant qu'un délai supplémentaire était nécessaire pour préparer au mieux le questionnaire de consultation en ligne qui sera disponible dans cette deuxième phase. Ce questionnaire doit permettre de d'établir une liste des projets concrets à mettre en œuvre sur les territoires, répondant aux priorités déjà définies par des citoyens consultés entre octobre et novembre 2017. Vous pouvez suivre les actualités relatives aux Assises des Outre-mer via ce lien : <https://www.assisesdesoutremer.fr/>

LE PARLEMENT EUROPEEN A ADOPTÉ SON RAPPORT SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES EN TENANT COMPTE DES SPECIFICITES DES RUP

: Lors de sa première session plénière de l'année, le Parlement européen réuni à Strasbourg a adopté le rapport relatif à la Promotion des Energies Renouvelables, qui intervient dans le contexte de la révision de la Directive afférente, ce mercredi 17 janvier. Les députés se sont accordés sur l'objectif contraignant que l'UE parvienne à une proportion d'au-moins 35% d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, assorti d'objectifs nationaux indicatifs. Il s'agissait d'un dossier suivi de près par Eurodom dans l'intérêt des nombreux projets en matière d'énergies renouvelables engagés dans les Outre-mer. Les députés ont notamment

voté en faveur d'un amendement qui permet aux RUP de déroger aux critères de durabilité relatifs aux énergies renouvelables issues de la biomasse. Selon le rapport adopté par le Parlement, la Commission européenne devra préparer une proposition législative dans les 6 mois à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle Directive, dans laquelle elle définira des critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre mieux adaptés aux réalités des RUP. Les trois institutions (Commission, puis Conseil, puis Parlement) ayant désormais fait connaître leurs positions, elles vont dans les prochains jours commencer à négocier en trilogue pour arriver à accord définitif sur la révision de cette Directive.

LES SOCIALISTES DU PARLEMENT EUROPÉEN FERMEMENT OPPOSÉS A LA POSITION FRANÇAISE QUI DÉFEND UNE RÉDUCTION DU BUDGET DE LA PAC ET DE LA POLITIQUE DE COHÉSION DANS LE PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL : La semaine dernière, une brève de l'InfoRUP vous présentait la position française sur le budget post-2020 et plus précisément sur le budget de la politique de cohésion et de la politique agricole commune. Cette semaine, le groupe des Socialistes et Démocrates (S&D) du Parlement européen a vivement critiqué cette position en adressant directement une lettre au président Macron. Pour rappel, la France a laissé entendre qu'une réduction budgétaire sur les lignes réservées à la PAC et à la Politique de Cohésion pourrait être une solution pour faire face à l'impact budgétaire du Brexit. Le groupe S&D du Parlement européen a exprimé dans une lettre son inquiétude face à cette position, estimant que l'Union ne parviendra pas à atteindre ses objectifs sans disposer du budget nécessaire à la mise en œuvre de ses politiques. Les députés socialistes ont également déploré la mise en concurrence des deux politiques susmentionnées avec la défense et la gestion de l'immigration, qui devraient selon la position de Paris constituer des priorités budgétaires européennes. Enfin la lettre des eurodéputés socialistes met en garde sur la mise en place de nouvelles conditionnalités proposée par la France (et l'Italie), notamment sur l'Etat de droit, qui risquerait d'aboutir à la sanction des collectivités locales, des acteurs économiques et *in fine* des citoyens pour des manquements de leur Etat central.

LA COMMISSION LANCE L'APPEL A PROPOSITION POUR SON PROGRAMME DE PROMOTION 2018 :

L'appel à proposition pour les campagnes de promotion des produits agroalimentaires européens a été lancé vendredi 12 janvier dernier par la Commission européenne à Bruxelles. Elle a arrêté un budget de 179 millions € pour le cofinancement de ces programmes de promotion, contre 133 millions € en 2017 auquel s'ajoute une enveloppe de 9,5 millions € prévue pour les actions menées par elle-même (offensives commerciales, salons, campagnes de communication...). Deux tiers du budget seront consacrés à promouvoir les produits de l'UE dans le monde et à trouver de nouveaux marchés, principalement les pays tiers à fort potentiel de croissance. Parmi les nouveautés : une augmentation de la part de co-financement de l'UE (80 à 85% pour les programmes multi et 70% pour les programmes simples contre 65% en 2017), des enveloppes réservées aux viandes ovine et caprine durables sur le marché intérieur, une autre pour la promotion d'une alimentation saine et l'augmentation de la consommation de fruits et légumes dans l'UE, et des appels à propositions supplémentaires en cas de perturbation du marché.

UNE COMMISSION SPÉCIALE SUR LES PESTICIDES VA ETRE MISE EN PLACE AU PRINTEMPS PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN :

Suite à la polémique qui a suivi le renouvellement de la licence du glyphosate pour une nouvelle période de cinq ans, les groupes politiques du Parlement européen ont fait savoir cette semaine qu'ils soutenaient la création d'une commission spéciale dédiée à la question de l'autorisation des pesticides dans l'Union européenne. Le Parlement devrait valider officiellement sa mise en place lors de la prochaine session plénière en février, pour une création effective au printemps prochain. Cette commission sera composée de 30 membres et sera chargée sur une durée de neuf mois d'analyser la procédure européenne d'autorisation des pesticides et de mettre en lumière les possibles manquements, et notamment les potentiels conflits d'intérêts, qui auraient pu intervenir dans les évaluations scientifiques qui ont conduit à renouveler les autorisations de certains pesticides. Cette commission spéciale sera en outre chargée d'évaluer si les agences européennes chargées de délivrer les autorisations disposent des moyens nécessaires pour procéder à leurs études. Elle pourra enfin formuler des recommandations afin d'améliorer la procédure d'autorisation de mise

sur le marché des pesticides dans l'UE en ce qui concerne notamment la prise en compte de la santé et de l'environnement.

REPRISE DES NEGOCIATIONS SUR LES ACCORDS UE/MEXIQUE ET UE/MERCOSUR : Suite à la pause hivernale liée aux congés de Noël, les cycles de négociations entre l'Union européenne et les pays et organisations souhaitant signer des accords avec elle ont repris. Ainsi, pour ce qui est de l'accord avec le Mexique le 8eme cycle de pourparlers pour moderniser l'accord global UE/Mexique de 2000 s'est tenu du 8 au 12 janvier à Mexico. Il a permis de « très bons progrès » sur tous les aspects de l'accord révisé, mais « un travail approfondi est encore nécessaire » en matière d'accès au marché, de protection des indications géographiques et de protection des investissements pour lever les derniers obstacles à sa conclusion, selon une source de la Commission européenne. Les négociateurs ont à présent finalisé leurs travaux en ce qui concerne la concurrence, les PME, la transparence, les questions sanitaires, les bonnes pratiques réglementaires et le développement durable. Les parties restent fermement résolues à conclure les négociations dans les meilleurs délais. Les équipes de négociation se rencontreront prochainement à Bruxelles, à une date qui reste à déterminer. Les discussions achoppent toutefois encore sur le volet agricole, notamment sur la question des produits laitiers, très sensible pour l'UE, sur la protection des indications géographiques de l'UE au Mexique, et sur l'ouverture des marchés publics mexicains et sur le chapitre relatif à la protection des investissements. Au sujet de l'accord entre l'UE et le MERCOSUR, les négociateurs des deux parties se retrouveront mardi 30 janvier à Bruxelles, aux niveaux technique et politique, pour « la dernière phase » des négociations en vue d'un accord commercial entre les deux blocs, a annoncé la Commission européenne mercredi 17 janvier. La commissaire en charge du Commerce, Cecilia Malmström, a informé le Collège des commissaires, mardi 16 janvier, des progrès des pourparlers UE/Mercosur après d'intenses tractations en marge de la 11e conférence ministérielle de l'OMC, mi-décembre à Buenos Aires. Les questions en suspens concernent encore l'accès au marché pour les produits industriels et agricoles, notamment les voitures et les pièces détachées automobiles, mais aussi les produits laitiers, les règles d'origine et les périodes de transition, la protection des indications géographiques et « les possibilités d'accès » aux services maritimes.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 22 AU 26 JANVIER 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 22/01			Conseil « Affaires étrangères » : Relations futures avec les États ACP	
Mardi 23/01	COM INTA : état des lieux des négociations avec le Mexique et le Mercosur Intergroupe du Parlement : Conférence sur les principaux défis de la gestion forestière dans l'UE		Comité des Régions : Conférence sur le FEAMP post 2020	
Mercredi 24/01	COM ENVI : vote du rapport boissons spiritueuses COM PECH : rapports sur les accords de pêche avec Maurice et les Comores			
Jeudi 25/01				
Vendredi 26/01				